

(N^o 206.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 MAI 1845.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi relatif à la régularisation de limites communales dans les provinces d'Anvers, de la Flandre Orientale et de Liège, par suite des trai- tés avec les Pays-Bas.

(Voir les Nos 378 et 412 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le projet de loi dont j'ai l'honneur de vous entretenir a pour but de réunir à des communes Belges diverses parties de territoire détachées de communes appartenant autrefois au Royaume des Pays-Bas, dans les provinces d'Anvers, de Flandre Orientale et de Liège.

Votre Commission n'a nulle observation à faire et vous propose, à l'unanimité, l'adoption du projet de loi.

Bruxelles, le 9 mai 1845.

Baron COPPENS.

CHRISTYN Comte DE RIBAU COURT,
BONNÉ-MAES.

D. SIRAUT.

Baron H. DELLAFAILLE, Rapporteur.